



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-huitième session

Vendredi 10 juillet 1959
à 10 h. 30

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Page

Point 4 de l'ordre du jour:

Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme:

- a) Rapports du Comité administratif de coordination, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
 - b) Concentration des activités, et résolution 1272 (XIII) de l'Assemblée générale sur le contrôle et la limitation de la documentation;
 - c) Rapport sur l'évaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme;
 - d) Action concertée
- Débat général 59

sation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme.

- a) Rapports du Comité administratif de coordination, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (E/3186, E/3216, E/3222, E/3231, E/3235 et Add.1 et 2, E/3238 et Add.1 et 2, E/3242, E/3245 et Add.1, E/3247, E/3248, E/3251, E/3261, E/3271, E/3275)
- b) Concentration des activités, et résolution 1272 (XIII) de l'Assemblée générale sur le contrôle et la limitation de la documentation (E/3274, E/3277)
- c) Rapport sur l'évaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3260 et Add.1)
- d) Action concertée

DÉBAT GÉNÉRAL

Président: M. Daniel COSÍO VILLEGAS (Mexique)

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Canada, Equateur, Grèce, Israël, Italie, République Arabe Unie, Roumanie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Organisation météorologique mondiale, Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organi-

1. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, ouvrant le débat sur le point 4 de l'ordre du jour, déclare qu'il est heureux d'assister aux séances au cours desquelles le Conseil va procéder à l'examen général du développement et de la coordination des programmes et activités dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, et de se trouver en compagnie de tant de ses collègues des institutions spécialisées qui l'aideront à présenter la question.

2. Lorsqu'on examine l'ensemble des activités des organisations qui constituent la famille des Nations Unies, on voit combien les efforts et les réalisations sur le plan international sont loin de répondre aux besoins les plus urgents du monde. Toutefois, étant donné les ressources relativement faibles mises jusqu'ici à la disposition d'une action internationale, on ne peut manquer de trouver un encouragement dans ce qui a déjà été réalisé. L'expérience des organisations internationales s'accroît aussi d'année en année, et elles perfectionnent leurs techniques, ce qui leur permet d'assumer des responsabilités importantes dans le domaine du développement économique des pays sous-développés. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies elle-même, la création de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la création et les débuts de l'activité du Fonds spécial, les discussions qui ont eu lieu à la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) au sujet de la création d'un marché commun pour l'Amérique latine, et les progrès de l'assistance fournie sous les auspices de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) au plan de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong montrent

que, de plus en plus, on reconnaît les possibilités de développement offertes.

3. L'évolution de l'action internationale est encore caractérisée par les progrès réalisés en matière de coordination. A cet égard, la responsabilité principale incombe aux gouvernements et aux organes dans lesquels ils sont représentés, et surtout au Conseil lui-même. Dans un système décentralisé tel que celui des Nations Unies, qui comprend un certain nombre d'organisations constitutionnellement autonomes, il est impossible de mettre au point une coordination parfaite et des arrangements d'une netteté et d'une logique absolues. Cependant, le Comité administratif de coordination (CAC) s'efforce constamment, en recourant à un système de consultations entre institutions au sujet des programmes, d'aider à atteindre ce but et d'assurer une bonne collaboration de tous ceux qui participent à l'exécution des divers programmes.

4. A la suite de la résolution 694 A (XXVI) du Conseil, le CAC a longuement étudié son organisation et ses procédures; il est parvenu à la conclusion que, tout en effectuant sans cesse des aménagements, dans le cadre actuel, pour tenir compte de l'évolution de la situation et des besoins, il ne pouvait pour autant recommander de modification radicale en ce moment. Comme il l'indique dans son vingt-troisième rapport (E/3247), le CAC estime que sa structure fondamentale doit correspondre à sa fonction principale, qui est de donner régulièrement des possibilités de contacts personnels aux chefs des secrétariats des organisations qui relèvent des Nations Unies (paragraphe 6). Comme ces contacts personnels ne peuvent évidemment pas avoir lieu souvent, le CAC a pris des mesures en vue de donner à son Comité préparatoire le pouvoir de préparer les questions jusqu'au point où seul le CAC lui-même peut agir (paragraphe 8).

5. Le CAC a également étudié de près la coordination dans le domaine de l'énergie atomique et il a présenté au Conseil deux études rédigées sur la base de projets établis par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA): la première est une étude générale sur la coordination dans l'ensemble de ce domaine (E/3247, annexe II); la deuxième traite de la question spéciale des possibilités d'action concertée entre institutions en ce qui concerne les effets des radiations résultant de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques (E/3247, annexe I, paragraphes 36 à 57). Dans cette étude, on arrive à la conclusion que ce qui est le plus nécessaire actuellement, ce n'est point tant une action concertée entre institutions qu'une coopération scientifique et administrative plus poussée.

6. Les résultats de l'étude sur les possibilités d'action concertée dans d'autres domaines constituent un autre aspect particulièrement intéressant du vingt-troisième rapport du CAC. Ils montrent que l'on accomplit des progrès considérables en vue d'une action concertée portant sur la conservation et l'utilisation des eaux, les problèmes du logement à bon marché et des services communautaires connexes, et que l'on prend actuellement les premières mesures en vue d'une action concertée en matière d'urbanisation. Il est manifeste, toute-

fois, qu'il y a toujours une limite à l'action concertée qu'il est indiqué et souhaitable d'entreprendre à un moment donné: la plupart des programmes peuvent être exécutés avec une coordination satisfaisante grâce aux consultations ordinaires entre secrétariats, qu'assure le CAC.

7. Enfin, en réponse à une demande formulée par le Conseil (au paragraphe 12 de l'annexe à la résolution susmentionnée), le CAC a préparé un exposé sur les mesures nécessaires pour assurer une publicité suffisante aux activités internationales dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3247, paragraphes 46 à 48 et annexe IV). Plutôt que de discuter cet exposé, le Conseil préférera sans doute que les membres du CAC signalent aux organes compétents les diverses propositions qu'il contient.

8. Quant à la concentration des activités (point 4 b de l'ordre du jour), le Secrétaire général rappelle les propositions qu'il a présentées au Conseil, cinq ans auparavant, au sujet de la rationalisation de son programme et de l'organisation du travail du Secrétariat¹. Ces propositions visaient à tirer le meilleur parti des modiques crédits et ressources en personnel disponibles; le Secrétaire général les avait présentées avec la conviction que ses consultations à leur sujet avec le Conseil constituaient une phase de la collaboration permanente qui devait accroître progressivement l'utilité du travail que le Secrétariat accomplit au service des Etats Membres. Depuis cet exposé, le Conseil a examiné chaque année, sur la base des propositions du Secrétaire général, les possibilités de rationalisation du programme. Le rapport dont il est saisi à la présente session (E/3274) est moins fourni que ceux des années précédentes; cela tient en partie à ce que la plupart des tâches qui s'imposaient en 1954 sont maintenant accomplies.

9. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, un certain nombre d'initiatives ont été prises qui ont eu une influence directe sur l'organisation et l'orientation des travaux des Nations Unies. Il s'agit d'abord de la récente fusion de l'ancienne Administration de l'assistance technique avec le Département des affaires économiques et sociales, qui a eu pour but de lier plus étroitement les activités de recherche et d'information du Secrétariat et les opérations d'assistance technique; les résultats justifient pleinement cette réorganisation. Il s'agit ensuite de la création, voici quelques mois, de la CEA et du Fonds spécial, qui, tous deux, ont bénéficié, au stade de la préparation et du lancement, des services du personnel du Département des affaires économiques et sociales.

10. Le Secrétaire général tient encore à faire mention de l'évaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période 1959-1964 (E/3260 et Add.1). Cette évaluation consiste en partie en une rationalisation « en grand »: elle aboutit à des propositions d'aménagement et de réaffectation des ressources pour cinq ans. Mais

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, dix-huitième session, Annexes, point 29 de l'ordre du jour, document E/2598.

c'est aussi, bien entendu, quelque chose de très important qui n'a jamais été entrepris auparavant: une tentative faite pour évaluer et repenser les grandes lignes de l'œuvre non politique des Nations Unies.

11. Les appréhensions que le Secrétaire général avait eues au moment où cette évaluation a été proposée pour la première fois se sont en grande partie dissipées: le Conseil a défini avec plus de précision les objectifs fondamentaux de l'évaluation; les directives formulées par la Commission de l'évaluation des programmes, créée l'an dernier par le Conseil [résolution 694 D (XXVI)], et les échanges de vues que le Secrétaire général a eus avec ses collègues du CAC lui ont été extrêmement utiles, et la préparation de cette évaluation a aidé le Secrétariat, de même que les commissions consultées, à se faire une idée plus nette de leur action et de leurs responsabilités; enfin il n'est pas douteux que l'examen, par le Conseil, des conclusions dégagées, fournira l'occasion d'adapter les efforts entrepris aux besoins changeants et grandissants du monde entier, et de donner ainsi une portée accrue à l'action des Nations Unies.

12. Il est probable qu'à la présente session, le Conseil préférera se contenter d'une première lecture d'un document qui soulève tant de problèmes à long terme et qui, à bien des égards, est provisoire et incomplet. Dans un an, le Conseil sera saisi d'un rapport de synthèse, élaboré par la Commission susmentionnée, qui portera sur les programmes de l'Organisation des Nations Unies et ceux de cinq grandes institutions spécialisées. Ce rapport fera certainement surgir de nouvelles idées en même temps qu'il fournira, sur l'activité et les possibilités des organisations qui relèvent des Nations Unies, un ensemble d'informations qui n'avaient jamais été réunies auparavant. Le Secrétaire général pourrait fort bien juger souhaitable de présenter à ce moment-là des conclusions et des propositions complémentaires concernant l'apport du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans divers domaines. Pour le moment, il se bornera à appeler l'attention du Conseil sur quelques idées générales qui sont d'une importance primordiale.

13. Au cours des six ou sept dernières années, l'Organisation des Nations Unies s'est surtout attachée à aider les gouvernements à mettre au point leur politique nationale dans le domaine économique et social. Néanmoins, on se rend de mieux en mieux compte qu'il est indispensable d'agir sur le plan international, sous l'égide des Nations Unies ou de toute autre manière, pour faire des progrès sur la voie de l'intégration de l'économie mondiale. C'est ce dont témoignent l'initiative prise par l'intermédiaire de la CEPAL en vue de l'intégration économique de l'Amérique centrale, ainsi que les appels répétés à l'action internationale aux fins de combattre l'instabilité des marchés et du commerce des produits de base ou d'en corriger les effets et d'intensifier le mouvement de capitaux vers les régions sous-développées. On peut se demander si le moment n'est pas venu, pour l'Organisation des Nations Unies, de se préoccuper plus directement de l'élaboration de politiques économiques internationales du genre de celles dont les tendances actuelles offrent l'exemple, ou tout au moins de servir plus systématiquement de lieu de rencontre pour l'étude de ces politiques. Si la réponse est affirmative

— et le Secrétaire général croit qu'il ne peut en être autrement — il s'agira alors de savoir comment le Secrétariat peut y travailler le plus efficacement.

14. A cet effet, de nombreuses suggestions ont été présentées dans l'évaluation. Selon l'une de ces suggestions, le Secrétariat pourrait présenter chaque année au Conseil et à l'Assemblée générale un résumé des principaux faits nouveaux intervenus en matière de développement économique et des principales recommandations touchant la politique à suivre dans ce domaine (E/3260, paragraphe 52). Selon une autre suggestion, le Secrétariat pourrait préparer, tous les cinq ans par exemple, une étude spéciale des faits saillants qui ont caractérisé l'économie mondiale et des principaux problèmes à résoudre (paragraphe 47). Le Conseil — et peut-être aussi l'Assemblée générale — pourrait envisager de consacrer, également tous les cinq ans, quelques séances spéciales à l'examen de cette évolution à long terme, des problèmes fondamentaux qu'elle pose et des modifications de la politique économique qui paraîtraient s'imposer à la suite de cet examen. Si les personnes directement responsables de l'élaboration des grands principes directeurs dans les différents Etats Membres — notamment les ministres des finances ou des affaires économiques — y participaient, ces examens périodiques pourraient apporter une contribution utile à l'élaboration des politiques économiques à tous les niveaux, tant sur le plan national qu'international.

15. Dans la déclaration qu'il a faite à la 1069^e séance sur la situation économique mondiale, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas a abordé, lui aussi, le même problème fondamental, à savoir le rôle que peut jouer l'Organisation des Nations Unies pour la solution des grands problèmes de politique économique; sur beaucoup de points importants, sa pensée rejoignait celle du Secrétaire général. De même, lorsqu'il a dit que le Secrétariat devrait s'attacher de plus en plus, dans ses études et ses rapports, à préparer la voie à des décisions de principe au niveau le plus élevé, son opinion coïncidait avec les vues exposées dans l'évaluation des programmes. L'un des moyens d'y parvenir serait, comme le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas l'a indiqué, que l'Organisation des Nations Unies se charge en permanence de définir à quelles préoccupations à longue échéance doivent répondre les décisions de politique générale. C'est là une tâche très délicate en vérité, mais à laquelle on ne devrait pas se dérober à la condition de pouvoir l'entreprendre en étroite collaboration avec les organismes gouvernementaux qui s'occupent du problème.

16. Le Secrétaire général aborde enfin la proposition faite par le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, à savoir que le Secrétaire général pourrait contribuer à l'élaboration d'une politique économique collective au moyen de consultations privées avec les gouvernements. Ce qu'il envisageait là n'était pas, bien entendu, une fonction précise qui lui serait officiellement confiée; ce serait plutôt une extension de la collaboration permanente entre le Secrétariat et le Conseil. Les travaux du Conseil ne sont pas limités à ses sessions; ils se poursuivent pendant toute l'année par des contacts innom-

brables entre représentants des gouvernements et entre ceux-ci et les membres du Secrétariat, travaillant la main dans la main. A cet égard, il faut toujours concevoir le rôle du Secrétaire général et celui de ses collaborateurs dans le domaine économique comme complémentaire de l'action des gouvernements et des organes intergouvernementaux des Nations Unies. Le Secrétaire général et ses collaborateurs ne peuvent agir avec efficacité qu'à la condition de préserver leur indépendance à l'égard de chaque gouvernement tout en bénéficiant de l'appui de tous. Ils doivent aussi pouvoir compter sur l'appui des chefs des secrétariats des institutions spécialisées.

17. Si toutes ces conditions étaient remplies — et en particulier si l'on était sûr de l'appui des gouvernements et du Conseil lui-même — le Secrétaire général serait heureux d'examiner officieusement avec les gouvernements, chaque fois que l'occasion s'en présentera, la possibilité de développer l'action internationale dans tous les domaines où le Conseil assume des responsabilités, notamment dans le domaine économique qui, actuellement, doit avoir un rang spécial dans l'ordre de priorité. Le Secrétaire général se consacrerait à cette tâche sans attendre de résultats spectaculaires, mais en nourrissant l'espoir que le Secrétariat pourra, une fois de plus, jouer un rôle utile.

18. Le Dr CANDAU (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé), présentant le rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (E/3235 et Add.1 et 2), dit que l'on est de plus en plus convaincu, à l'échelon national aussi bien qu'international, de la relation étroite qui existe entre le niveau économique et social, d'une part, et les conditions sanitaires, d'autre part. Dans l'exécution de ses tâches quotidiennes, l'OMS a sans cesse l'occasion de constater qu'une même volonté anime tous les organismes des Nations Unies. Toute réussite dans un domaine est compromise s'il n'y a pas en même temps progrès dans d'autres. Une campagne efficace dans le domaine sanitaire ne suffit pas à provoquer le progrès social d'une collectivité; il faut aussi garantir aux populations, une fois le danger de maladie écarté, des investissements en moyens de production et des débouchés stables. A l'inverse, l'investissement et l'amélioration des méthodes de culture ne peuvent faire augmenter la productivité que si des mesures sont prises pour améliorer l'état sanitaire de la population.

19. *L'Etude internationale des programmes d'action sociale* (E/CN.5/332) signale, au chapitre II, les résultats de l'action menée pour maîtriser ou supprimer les grandes maladies transmissibles et fait apparaître des signes encourageants de la rapidité avec laquelle un nombre de plus en plus grand de pays renforcent, élargissent et modernisent l'administration de la santé et les services sanitaires.

20. Des programmes approuvés en mai 1959 par la douzième Assemblée mondiale de la santé, le plus important est peut-être celui qui vise à approvisionner en eau saine toutes les collectivités du monde². Aucun élément

du milieu n'est aussi essentiel que l'eau potable. Cependant, à cet égard, pour les trois quarts de la population du globe, la situation est tout à fait déplorable; on a estimé que dans un grand nombre de pays l'incidence des maladies pourrait être réduite de moitié par la fourniture d'eau saine et par l'évacuation convenable des déchets d'origine humaine. L'étude entreprise par l'OMS³ fait voir que, partout où la densité de la population le justifie, on doit s'efforcer d'amener l'eau par canalisations, qu'il s'agisse de zones urbaines ou de zones rurales. Une autre conclusion est qu'il faut considérer les capitaux importants nécessaires aux travaux d'adduction d'eau comme un investissement générateur de profits et que par conséquent ces capitaux doivent, au niveau du pays, provenir de l'impôt, et à l'échelon international, de prêts.

21. Le programme mondial d'éradication du paludisme a aussi retenu l'attention de la douzième Assemblée mondiale de la santé, qui a souligné que si des concours financiers suffisants n'étaient pas apportés rapidement, certains programmes seraient compromis et les sommes utilisées jusqu'ici auraient été dépensées en pure perte. Cette constatation et la menace d'une résistance croissante des vecteurs, constituent l'argument le plus puissant contre tout retard ou tout ralentissement de la campagne mondiale. Le Dr Candau espère donc que l'appel de l'Assemblée en faveur de contributions au Compte spécial pour l'éradication du paludisme⁴ sera entendu partout, et en particulier des gouvernements et de l'industrie.

22. Sur le continent américain, où les opérations d'éradication, projetées ou en cours, s'étendent à toutes les zones impaludées, les perspectives d'un succès total paraissent excellentes. La situation est encourageante aussi en Méditerranée orientale, dans l'Asie du Sud-Est et, dans le Pacifique occidental, au Japon, à Taïwan, aux Philippines, à Sarawak et au Cambodge; un résultat intéressant de la coopération entre les pays est la création en 1956 du Conseil de coordination des activités antipaludiques par le Laos, le Cambodge, le Viet-Nam et la Thaïlande, auxquels se sont récemment jointes la Birmanie et la Fédération de Malaisie. Même en Afrique, au sud du Sahara, les résultats des campagnes de lutte au moyen d'insecticides à effet rémanent ont été encourageants, et le moment est maintenant venu d'élaborer, sous les auspices de l'OMS, un projet d'éradication du paludisme dans le sud-est du continent. En Afrique tropicale, les difficultés d'ordre technique et administratif sont grandes; il faudra mettre en œuvre une série de projets pilotes pour résoudre les problèmes qui se posent dans cette région, en particulier pour rechercher les meilleurs moyens de supprimer la transmission.

23. Le rapport que l'OMS va adresser au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) fournit la preuve que les pays eux-mêmes se préoccupent de plus en plus d'intensifier la lutte pour l'éradication du paludisme; il montre aussi que l'activité globale des organismes internationaux et bilatéraux entre pour 21 % dans les dépenses

² Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé, n° 95, résolution WHA 12.48.

³ *Ibid.*, n° 95, Annexe 14, A/12/P&B/6.

⁴ *Ibid.*, n° 95, résolution WHA 12.15.

totales engagées dans cette lutte, la part restante, qui est la plus lourde, étant à la charge des gouvernements.

24. Au sujet de la variole, les deux dernières assemblées mondiales de la santé ont jugé qu'il fallait une action mondiale concertée pour la faire disparaître⁵. Bien que l'on dispose d'un vaccin efficace depuis plus de 150 ans, la maladie pose encore un important problème de santé publique dans l'Asie du Sud-Est et en Afrique comme aussi dans certaines parties de la Méditerranée orientale et dans quelques pays de la région du Pacifique occidental et des Amériques. Une action à l'échelle mondiale est nécessaire, mais le coût en serait considérable et devrait surtout être supporté par les pays qui sont le moins en mesure de le faire. Si la variole subsiste quelque part dans le monde, elle fera peser une menace constante sur tous les pays et imposera des mesures de contrôle et des précautions coûteuses qui ne sont pas elles-mêmes entièrement exemptes de danger. Il n'est donc que juste que le fardeau économique de l'éradication de la variole soit équitablement réparti entre tous les pays.

25. Il est évidemment plus difficile de lutter contre les nombreuses maladies à virus qu'aucun obstacle n'empêche de se propager d'un pays à l'autre en causant des souffrances et en provoquant des pertes sur le plan économique. On se souvient, par exemple, de la sensationnelle pandémie de grippe de 1957, qui a frappé environ le quart de l'humanité et qui, dans un pays de 50 millions d'habitants, a fait plus de 10.000 morts et, sur le plan économique, causé une perte de plus de 300 millions de dollars. La recherche est, pour le moment, le seul moyen de trouver des solutions en ce qui concerne la grippe, la poliomyélite et les nombreuses autres maladies à virus. Ce n'est aussi que par la recherche que l'on peut espérer résoudre un grand nombre de problèmes sanitaires, particulièrement ceux des pays dits développés. En conséquence, la douzième Assemblée mondiale de la santé a décidé que l'OMS devait étendre considérablement ses activités dans le domaine de la recherche pour combler les lacunes de la coopération et des relations entre savants et chercheurs dans le monde, et pour contribuer à fournir des possibilités de formation⁶. L'Assemblée a approuvé un crédit d'un montant de 500.000 dollars pour financer les travaux de recherche en 1960, et elle a en même temps créé un compte spécial de contributions volontaires destiné aux travaux de recherche internationaux.

26. L'Assemblée mondiale de la santé a remis à sa treizième session, qui doit se tenir en 1960, sa décision au sujet de la requête formulée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa treizième session dans sa résolution 1283 (XIII), tendant à ce que l'OMS organise une Année internationale de la santé et de la recherche médicale⁷. Elle a estimé que les programmes actuels de l'OMS pèsent déjà lourdement sur les ressources nationales et internationales et que l'on risquerait, pour le moment, de demander un trop gros effort de coopéra-

tion internationale dans ce domaine si l'on augmentait les engagements. Pour le moment, sur la demande de l'Assemblée mondiale de la santé, le Conseil exécutif et le Directeur général de l'OMS poursuivent l'étude de la question.

27. Enfin, la douzième Assemblée mondiale de la santé a étudié la demande faite par le Conseil économique et social dans sa résolution 680 B II (XXVI), tendant à ce que l'OMS étudie la persistance des coutumes qui consistent à soumettre les filles à des opérations rituelles et les moyens de mettre fin à de telles pratiques. Elle a estimé que, les opérations rituelles en question résultant de conceptions sociales et culturelles, il n'était pas de la compétence de l'OMS d'entreprendre l'étude⁸. Toutefois, cette organisation est habilitée à fournir toutes informations de caractère médical en sa possession, dans le cas où l'étude serait entreprise par d'autres organisations.

28. L'accroissement des responsabilités de l'OMS montre que le sentiment de solidarité internationale est de plus en plus profond dans le monde et que, de ce fait, l'on souhaite réduire l'écart qui existe entre les pays privilégiés et ceux dont les possibilités attendent encore d'être utilisées; il est peut-être aussi une preuve de la confiance que ses 90 membres et membres associés mettent dans cette organisation. L'œuvre de l'OMS a été fortement influencée par les remarquables découvertes que l'on ne cesse de faire dans les sciences et en médecine, et qui, convenablement appliquées, pourraient améliorer la situation sanitaire à un point que l'on n'aurait pas cru possible auparavant. L'OMS peut affronter avec confiance les tâches sans cesse croissantes de l'avenir parce qu'elle peut compter sur l'aide et la coopération de tous les organismes des Nations Unies. Le Dr Candau aimerait mentionner, à titre d'exemple de cette coopération, les relations harmonieuses qui existent entre l'OMS et le FISE, associés pour l'exécution d'un grand nombre de projets dans le domaine de la santé, et les nombreux contacts de l'OMS avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique.

29. Les travaux de l'OMS, et en particulier ses plans d'assainissement, prouvent suffisamment l'intérêt qu'elle porte à la question de l'action concertée des membres de la famille des Nations Unies dans le domaine du développement communautaire. Le Conseil peut être assuré que l'OMS est décidée à remplir son rôle dans cette entreprise et dans les autres qui sont mises en œuvre conjointement avec les organes et institutions des Nations Unies.

30. M. SCHURMANN (Pays-Bas) remercie le Secrétaire général d'avoir appuyé les idées émises par le chef de la délégation néerlandaise au cours du débat sur la situation économique mondiale.

31. Il ressort indiscutablement de l'abondante documentation relative au point en discussion que l'action de toutes les organisations appartenant à la famille des Nations Unies tend de plus en plus vers l'unité, et l'on

⁵ *Ibid.*, N° 87, résolution WHA 11.54, et N° 95, WFA 12.54.

⁶ *Ibid.*, N° 95, résolution WHA 12.17.

⁷ *Ibid.*, N° 95, résolution WHA 12.28.

⁸ *Ibid.*, N° 95, résolution WHA 12.53.

ne peut que s'en réjouir. L'année 1960 marquera une étape importante de cette évolution, car les membres du Conseil et des institutions spécialisées et le Secrétariat doivent examiner en commun le rapport d'ensemble sur les programmes des diverses organisations des Nations Unies pour la période se terminant en 1964. Jusqu'en 1957, on se préoccupait trop exclusivement des notions d'autonomie et de séparation des compétences. Aujourd'hui, si l'on n'est pas encore arrivé à une coordination totale, on s'achemine nettement vers une vue d'ensemble de toutes les diverses tâches de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, groupées en un programme unique embrassant tous les problèmes économiques et sociaux que l'humanité doit résoudre. La place qui revient à chaque institution est déterminée par ce qu'elle est en mesure de faire pour contribuer à une partie donnée d'un programme commun. On a également fait des progrès dans l'étude périodique à laquelle on procède pour savoir si l'activité des organisations correspond bien aux exigences d'un ordre de priorité qui se modifie sans cesse. Dans l'ensemble aussi, les travaux sont mieux coordonnés à l'échelon national, et les gouvernements pratiquent une politique plus cohérente dans les diverses organisations auxquelles ils participent.

32. On admet généralement, semble-t-il, qu'il doit y avoir en bonne logique une coopération totale et illimitée entre les institutions, et qu'elle doit consister en échanges de vues effectués en toute franchise au stade de l'élaboration des programmes et s'accompagner d'une volonté d'éviter tous doubles emplois et chevauchements d'activité. Il est inévitable que des heurts se produisent dans les cas imprécis, mais il ne faut pas trop s'en inquiéter. Il faut bien se rendre à l'évidence et comprendre que, à elles seules, de fréquentes consultations inter-organisations ne sauraient être entièrement satisfaisantes en l'absence d'un organisme doté d'une plus large autorité.

33. L'important, dans l'évolution de l'action concertée, c'est qu'elle exige que l'on soit disposé à considérer comme moins rigoureuses les limites du mandat de chaque organisation et même, dans une certaine mesure, à passer outre. Le progrès de cette action serait en quelque sorte révélateur de l'unité réalisée au sein de la famille des Nations Unies. Les indications données aux paragraphes 24 et 25 du rapport du CAC (E/3247) sont encourageantes, même si elles n'ont pas un caractère définitif. Il faut espérer que les institutions intéressées se montreront de plus en plus disposées à aborder ensemble l'étude des programmes d'intérêt commun dès que l'idée en aura été lancée. Cela deviendra d'ailleurs plus facile lorsque les services mis à la disposition du CAC auront été renforcés sous la pression d'une tendance toujours plus marquée à l'intégration.

34. Le scepticisme et les appréhensions avec lesquels avait été accueillie en 1957 l'idée même des évaluations de programmes pour la période 1959-1964 se sont largement dissipés, et les échanges de vues qui ont eu lieu entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Conseil ont été féconds, comme l'ont été aussi les travaux effectués par l'Organisation des Nations Unies

pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il n'est pas douteux que les réserves que l'on fait encore disparaîtront peu à peu, surtout lorsque le Conseil examinera le rapport d'ensemble en 1960. L'évaluation faite par le Secrétaire général des activités de l'Organisation des Nations Unies pour la période 1959-1964 (E/3260), que le Comité de coordination examinera certainement plus à fond, constitue un document remarquable. Jamais encore jusqu'à maintenant les nouvelles possibilités d'action internationale n'avaient été exposées avec tant de lucidité, compte tenu de certains facteurs de l'évolution du monde tels que les transformations profondes survenues dans la structure de la population, l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de pays qui forment des Etats nouveaux, les possibilités quasi illimitées qu'ouvre le progrès technique, la notion de coopération régionale et, dans le cadre de cette coopération, une prise de conscience de plus en plus nette de l'interdépendance des pays et des peuples.

35. L'évaluation quinquennale justifiera l'activité des institutions spécialisées des Nations Unies en tant qu'organisations intergouvernementales régies par des gouvernements et dotées d'un personnel de fonctionnaires chargés de mettre en œuvre les vœux de ces gouvernements. Quant aux crédits nécessaires, ils sont versés par les gouvernements qui les prélèvent sur les recettes fiscales de leur pays; sur ce point aussi, l'évaluation justifiera les sacrifices financiers demandés. Le rapport d'ensemble sera le début d'une évolution nouvelle, exigeant des partenaires la volonté de collaborer, mais il fera également ressortir la nécessité d'un organisme par lequel cette volonté puisse s'exprimer.

36. Les progrès qui se manifestent en matière de coordination, d'action concertée et d'élaboration de programmes d'ensemble à long terme sont le fruit du dynamisme même de l'Organisation; l'on peut, par conséquent, s'attendre à ce qu'ils continuent. Toutefois, si l'on veut qu'il en soit ainsi, il faudra surmonter une difficulté dont l'importance apparaîtra de plus en plus nettement: l'absence d'un centre directeur chargé de tracer la voie de la coopération dans l'avenir.

37. Il ne faut voir aucune critique négative dans les suggestions que le représentant des Pays-Bas formule à ce sujet. Lorsqu'une évolution semble se ralentir, cela signifie simplement qu'il faut unir les efforts pour trouver un moyen de la relancer. L'organisme compétent est évidemment le CAC, et c'est lui qui doit être renforcé. Dans son vingt-deuxième rapport, parlant de la nécessité de développer l'action concertée, le CAC avait proposé de reviser sa propre organisation⁹, et il revient sur cette question dans la section II du rapport dont le Conseil est actuellement saisi (E/3247). Il est vrai qu'il ne s'est écoulé qu'une année et que les idées nouvelles se heurtent toujours à une certaine résistance. C'est pourquoi il est assez compréhensible que l'on lise, au paragraphe 6 de ce rapport: « Il ne semble pas

⁹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-sixième session, Annexes*, point 3 de l'ordre du jour, document E/3108, annexe I, par. 5.

opportun actuellement de modifier à la base cette structure ni les procédures du Comité. » Or, de l'avis de la délégation néerlandaise, cela est non seulement opportun mais indispensable.

38. Cette divergence de vues tient sans doute à ce que les membres du CAC ont considéré le passé, tandis que la délégation des Pays-Bas estime que la structure du CAC doit être déterminée et sera déterminée par l'évolution future.

39. La définition que le CAC donne de sa fonction principale au paragraphe 6 du rapport, à savoir fournir régulièrement aux chefs des secrétariats des diverses organisations membres de la famille des Nations Unies l'occasion d'avoir des contacts personnels et d'échanger et d'harmoniser leurs points de vues, semble quelque peu dépassée lorsqu'on songe que le CAC est le seul organisme de coopération qui existe entre toutes ces organisations et que, pendant deux ans au moins, les personnalités qui le composent se sont attachées à réaliser une meilleure coordination, à mettre au point une action concertée et à perfectionner l'élaboration des programmes à long terme. Le CAC n'a pas beaucoup progressé depuis le bon départ qu'il avait pris en 1958 en décidant de reviser ses procédures et de désigner un consultant qui serait chargé d'étudier les dispositions actuelles ainsi que les moyens de les améliorer. Il est un peu réconfortant de lire, au paragraphe 11 du rapport, que le CAC fera encore rapport au Conseil sur cette question. Dans le contexte, cette phrase doit être interprétée comme signifiant que le CAC fera rapport au Conseil à sa trentième session.

40. Si l'on veut que les activités se développent comme il convient, il faut absolument améliorer les procédures de travail du CAC. On pourrait, notamment, assurer la continuité du travail préparatoire aux réunions en décidant des principes à suivre, et l'on pourrait même prendre ces décisions à la majorité des voix.

41. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a accepté de participer au Programme élargi d'assistance technique, et comme elle a consenti à présenter chaque année un rapport au Conseil à sa session d'été, elle se trouve à égalité avec les autres institutions spécialisées pour participer aux travaux de cette session.

42. Dans sa résolution 694 E III (XXVI), le Conseil a eu beau insister sur la nécessité d'établir des relations de travail satisfaisantes dans le cadre des arrangements multilatéraux qui régissent la coordination des activités dans le domaine de l'énergie atomique, les organisations qui relèvent des Nations Unies n'ont pas dépassé en 1958 le stade des discussions sur leurs domaines de compétence respectifs. Aucun dispositif satisfaisant de coopération n'a encore été mis au point. Le rapport du CAC laisse entendre, à la section VII, que la coordination dans ce domaine a été presque uniquement bilatérale. Les paragraphes 8 à 12 de l'annexe II montrent que c'est à peine si l'on a eu recours jusqu'ici aux méthodes de collaboration multilatérale préconisées par le Conseil en 1958.

43. Apparemment, le CAC est arrivé à la conclusion qu'il était inutile de constituer un nouveau sous-comité

de l'énergie atomique ou de ranimer l'ancien, dont la suppression avait contrarié plusieurs délégations lors de la vingt-sixième session du Conseil. On pourrait peut-être donner, au cours du débat devant le Comité de coordination, certaines précisions sur la manière dont le CAC estime pouvoir s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine sans l'aide d'un tel organisme.

44. On lit au paragraphe 56 de l'annexe 1 du rapport qu'il n'est ni souhaitable ni même possible actuellement de centraliser davantage la planification en ce qui concerne les effets des radiations produites par l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ce dont la délégation néerlandaise n'est pas du tout convaincue. Ce point encore pourrait être élucidé au Comité de coordination.

45. Etant donné la place où se trouve maintenant l'AIEA par rapport au Conseil, il serait peut-être bon d'inviter l'Agence à rédiger la partie du rapport d'ensemble sur l'évaluation quinquennale qui la concerne, puisque, sans cela, le rapport ne couvrira pas l'ensemble des activités des Nations Unies. Si, pour des raisons d'échelonnement dans le temps ou de procédure, cette manière de faire n'est pas jugée acceptable, on pourrait mettre au point une méthode moins formelle permettant d'atteindre le même but.

46. Outre les problèmes d'organisation que pose l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, un nouveau domaine de coordination et d'action concertée est apparu, c'est l'exploration et l'exploitation de l'espace interplanétaire pour le plus grand bien de l'humanité. Evidemment, il ne serait pas opportun de discuter des travaux du Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; il n'en demeure pas moins qu'en quelques années, deux nouvelles sciences sont nées, dépassant d'un bond les limites assignées à la science traditionnelle, et il semble inévitable que pareille évolution ait, en fin de compte, des répercussions sur les méthodes employées pour traiter à l'échelon administratif de problèmes qui intéressent le monde entier.

47. M. ORMSBY-GORE (Royaume-Uni) déclare qu'il ne présentera d'observations que sur une seule question importante: le fonctionnement du Conseil lui-même et des organes qui en dépendent. Il ne pense pas que le Conseil joue effectivement le rôle important qui lui revient dans le monde moderne. Sans aller jusqu'à assigner au Conseil la tâche d'élaborer une politique mondiale dans les domaines économique et social, il est convaincu qu'à l'heure actuelle le Conseil ne s'acquiesce pas de manière satisfaisante des responsabilités qui lui ont été réservées lors de la rédaction de la Charte. Il appartient au Conseil d'attirer l'attention des gouvernements et de l'opinion mondiale sur les plus importants des problèmes économiques et sociaux généraux et, en examinant ces problèmes, d'amener les gouvernements à s'entendre sur la nature de ces problèmes. Ainsi, les gouvernements en arriveraient à adopter des politiques complémentaires.

48. Le représentant du Royaume-Uni ne veut pas minimiser l'œuvre positive déjà accomplie par le Conseil.

Le monde comprend beaucoup mieux maintenant la nécessité de favoriser le développement des régions qui se trouvent encore dans une situation relativement arriérée. On comprend bien mieux aussi qu'il y a quelques années encore le problème de l'instabilité des marchés de produits, et il est indéniable que le Conseil a singulièrement contribué à cette compréhension. De même, les débats que le Conseil et d'autres organes des Nations Unies ont consacrés au plein emploi ont permis au monde de progresser considérablement dans la connaissance de cette question.

49. M. Ormsby-Gore est convaincu, néanmoins, que le Conseil pourrait faire mieux encore et que ses méthodes actuelles sont entachées de défauts qui restreignent l'efficacité de son travail. En particulier, il consacre bien trop de temps à préciser dans le détail les tâches qui sont confiées au Secrétaire général, à fixer des programmes de travail pour le Secrétariat et à s'efforcer de contrôler et de diriger l'exécution des travaux du Secrétariat — en d'autres termes, il consacre trop de temps à « tenir la maison ». Il en résulte que les travaux réellement importants du Conseil tendent à passer à l'arrière-plan, ce qui amoindrit considérablement leur efficacité.

50. Il appartient aux gouvernements de désigner, pour participer aux travaux des commissions techniques et composer les délégations au Conseil, les meilleurs experts qu'ils peuvent trouver pour les questions examinées, mais ils doivent recommander à leurs représentants de ne pas se laisser emporter par l'enthousiasme que leur inspire leur domaine particulier au point d'alourdir indûment les tâches qui incombent au Secrétaire général. Les travaux que le Secrétariat accomplit à la demande du Conseil sont d'une très haute tenue, et les documents destinés à l'usage du Conseil sont préparés avec beaucoup de dévouement et de compétence. Le Conseil et les commissions techniques devraient veiller à ne pas exiger plus qu'ils ne peuvent enregistrer et assimiler pour en faire le point de départ de recommandations portant sur la politique à suivre et l'action à entreprendre. Les efforts faits par le Secrétariat pour réduire une documentation surabondante ont eu quelque succès au cours des dernières années, mais son action dans ce domaine ne peut être réellement efficace sans la collaboration des gouvernements.

51. Le Conseil serait bien inspiré de laisser au Secrétariat une grande liberté d'initiative dans les travaux qu'il accomplit pour répondre aux besoins du Conseil et de ses organes subsidiaires en ce qui concerne l'information et l'examen approfondi des faits, qui servent de base aux travaux du Conseil. Il faut espérer que l'évaluation à laquelle procède actuellement le Conseil permettra de mettre plus d'ordre dans toutes ces questions. Une fois l'ordre établi, il appartiendra aux représentants des gouvernements de faire de leur mieux pour le maintenir en concentrant leur attention sur les tâches les plus importantes et en assignant au Secrétaire général les seules tâches réellement utiles au progrès économique et social.

52. Le représentant du Royaume-Uni tient à présenter une suggestion touchant la réorganisation des travaux du Conseil. Il aimerait qu'il y eût de brèves réunions du

Conseil, qui ne dureraient pas plus de quelques jours, et au cours desquelles on traiterait des questions les plus importantes, et que les autres problèmes fussent traités selon une méthode plus souple, adaptée à chaque cas. Il lui semble que des réunions qui ne seraient consacrées qu'aux questions de la plus haute importance exerceraient bien plus d'effet sur les gouvernements et sur l'opinion mondiale et aboutiraient, en fin de compte, à une action plus efficace.

53. M. SEN (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) fait observer que les activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, notamment dans les domaines économique et social, en sont venues à embrasser tous les domaines. La complexité de ces activités doit nécessairement poser des problèmes de cohérence et d'équilibre, et la coordination devient de plus en plus importante à mesure qu'augmente l'ampleur de la coopération et de l'assistance internationales.

54. Malgré les efforts accomplis au cours des quinze dernières années, quelques-uns seulement des pays sous-développés ont réussi à atteindre un niveau qui leur permet d'assurer par leurs propres moyens le développement de leur économie. L'écart entre les nations riches et les nations pauvres continue à augmenter. C'est pourquoi il est devenu indispensable de rechercher s'il est possible d'améliorer les méthodes dont se servent les organisations des Nations Unies pour résoudre ce problème. On estime généralement que le manque de ressources constitue le plus grand obstacle, mais ce n'est pas le seul et peut-être même pas le plus important. Quelles que soient les ressources disponibles, elles doivent être utilisées au mieux. Par le passé, les projets d'assistance technique étaient généralement établis sans méthode et n'étaient pas conçus pour s'intégrer dans un ensemble destiné à répondre à des besoins nettement déterminés tandis qu'une action parallèle serait menée dans d'autres domaines. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a largement tenu compte de la nécessité d'une vue d'ensemble de tous les facteurs qui interviennent dans un développement équilibré lorsqu'elle a établi son évaluation des programmes futurs, son projet de développement de la région méditerranéenne, sa campagne mondiale de lutte contre la faim et les autres travaux importants qu'elle a entrepris récemment.

55. Le rapport sur l'évaluation des programmes se trouve actuellement à un stade d'élaboration avancé et il sera soumis au Conseil avec les observations auxquelles il donnera lieu, à la Conférence de la FAO (dixième session) qui se tiendra au mois de novembre. L'examen auquel la FAO a procédé pour son propre compte portait, pour l'essentiel, sur les aspects signalés par le Conseil. Ainsi, le rapport sur l'évaluation des programmes répondra non seulement aux vœux du Conseil économique et social — progrès de la coordination et action concertée des organisations internationales — mais aussi à ceux de la FAO, qui s'en inspirera pour établir ses programmes dans l'avenir.

56. En abordant le problème de l'évaluation, la FAO a rejeté d'emblée l'idée d'une simple projection des ten-

dances actuelles. Elle a procédé à une évaluation analytique du programme de travail en cours d'exécution afin de déterminer les domaines dans lesquels elle pourrait à l'avenir tirer meilleur profit de ses ressources supplémentaires. Récemment, les idées et les programmes liés à la campagne mondiale de lutte contre la faim, qui seront soumis à l'approbation de la Conférence de la FAO, ont également influé sensiblement sur le travail d'évaluation.

57. En ce qui concerne l'assistance technique, les recommandations formulées par le Bureau de l'assistance technique (E/TAC/84) ouvriraient, si elles étaient adoptées, la voie à de nouveaux progrès dans l'élaboration des programmes d'assistance technique. Examinant certaines des recommandations les plus importantes, M. Sen fait observer que la réduction des crédits d'assistance technique alloués aux institutions, alors que les coûts des programmes augmentent, en même temps que le nombre des pays bénéficiaires, crée un problème sérieux. Le monde ne peut se permettre de freiner l'évolution économique et sociale pacifique des pays sous-développés. Le programme d'assistance technique est le symbole de l'intérêt que le monde porte au progrès de ces pays et de la contribution qu'en fin de compte ils seront en mesure d'apporter à la collectivité internationale. Toute réduction brusque des fonds d'assistance technique, comme celle qui se produit en 1959, peut avoir pour effet non seulement de gêner l'élaboration des programmes, mais encore de faire perdre l'enthousiasme indispensable à l'effort national.

58. Il est réconfortant que de nouvelles ressources puissent désormais être affectées aux programmes de développement économique grâce au Fonds spécial des Nations Unies. En ce qui concerne la part que la FAO peut prendre à la mise en œuvre des programmes du Fonds spécial, c'est en associant étroitement cette organisation à toutes les étapes du travail relatif aux programmes agricoles, depuis leur conception jusqu'à leur exécution, que l'on obtiendra les meilleurs résultats. Que les gouvernements, individuellement ou en s'associant entre eux, choisissent les types de projets dont ils ont besoin pour leur développement économique, et la FAO est prête à les conseiller, sur le plan technique, pour mettre au point ces programmes.

59. Lorsque le Directeur général du Fonds spécial choisit les projets pour lesquels une assistance est justifiée, il cherche habituellement à obtenir des avis indépendants. Jusqu'à maintenant, il a demandé l'avis de la FAO pour tous les programmes présentés qui concernaient l'agriculture. Dans bien des cas, la FAO est en mesure de donner cet avis de son siège même, grâce aux informations dont elle dispose déjà. La FAO a fourni gracieusement les services de son personnel ou de ses consultants, prenant à sa charge des frais que l'on ne doit pas sous-estimer. Jusqu'à maintenant, les seuls frais dont la FAO ait jugé nécessaire de demander le remboursement au Fonds spécial ont été les frais de voyage du personnel spécialisé.

60. L'aide la plus précieuse que la FAO puisse apporter se situe peut-être au niveau de l'exécution des programmes. Au titre du Programme élargi d'assistance

technique, la FAO a toujours exercé un contrôle général sur les programmes par l'intermédiaire de ses administrateurs spécialisés du siège. Ce système revient plus cher que de laisser le personnel affecté à tel ou tel projet faire son travail sans conseil ni contrôle. Mais on s'est aperçu à l'usage que les agents d'exécution avaient besoin de ce contrôle et qu'ils l'appréciaient, non seulement dans leur domaine propre, mais aussi pour d'autres questions liées à leur travail; faute de ce contrôle, la portée et l'efficacité de leurs efforts sont diminuées. C'est pourquoi la FAO est fermement convaincue que les dépenses supplémentaires qu'entraîne ce contrôle général sont plus que compensées par la valeur accrue des services fournis.

61. A la deuxième session du Conseil d'administration du Fonds spécial, la FAO s'est vu reprocher les chiffres établis par elle pour les frais d'administration et d'exécution des programmes. Il ne faut pas oublier que le budget des institutions spécialisées, tout comme celui du Fonds spécial, est alimenté par les Etats membres. Ceux-ci veulent être sûrs que leur contribution sera utilisée au mieux. Quant à la mesure dans laquelle la FAO peut supporter les dépenses supplémentaires qu'entraîne la mise en œuvre des programmes du Fonds spécial, les membres du Conseil savent bien quel est le budget de la FAO. Le Comité de contrôle financier et le Conseil de la FAO entendent en effet que, chaque fois que la FAO entreprend un projet qui n'entre pas dans son programme ordinaire, les frais généraux en soient portés au compte du programme dans le cadre duquel ce projet est financé.

62. Il est inévitable que certains projets du Fonds spécial relèvent de la compétence de plus d'une institution spécialisée. M. Sen approuve la méthode du Directeur général du Fonds spécial qui consiste à désigner une seule institution comme organe d'exécution pour chaque projet. Cependant, il faut prendre certaines dispositions pour que, lorsque certaines parties d'un projet relèvent clairement de la compétence technique d'une autre institution internationale, celle-ci participe à l'exécution du projet dans la mesure voulue.

63. Pour l'instant, cette question est laissée à la discrétion de l'organe d'exécution. Tant que celui-ci tient compte de la répartition des compétences généralement reconnue entre les divers organismes des Nations Unies, aucune difficulté ne se présente. Dans le cas contraire, on ne peut qu'aboutir à un certain désordre. Peut-être le Directeur général du Fonds spécial estimera-t-il utile de formuler certaines directives générales à l'usage des organes d'exécution.

64. L'énergie atomique joue un rôle, d'une façon ou d'une autre, dans presque tous les domaines techniques dont s'occupe la FAO. La FAO tient donc particulièrement à assurer une bonne collaboration entre institutions, et notamment à coopérer avec l'AIEA. L'accord qui précise les relations entre la FAO et l'Agence a jeté les bases juridiques de cette coopération. D'ores et déjà, des programmes communs ont été entrepris pour le plus grand avantage de l'une et de l'autre institution. Etant donné la tâche de plus en plus lourde qui incombe à la FAO et la nécessité évidente de l'action commune

avec les autres institutions, M. Sen va demander à la Conférence de la FAO des crédits supplémentaires pour élargir quelque peu le programme de travail relatif à l'énergie atomique pour 1960-1961. Plus tard, il faudra encore développer ce programme.

65. Le projet de développement méditerranéen exigera que les institutions coopèrent dans de nombreux domaines. Les dispositions que prend la FAO pour assurer cette coopération avec les autres organisations intéressées pour tous les aspects du programme qui ne relèvent pas de sa compétence propre ont été approuvées par le Secrétaire général et par les chefs des secrétariats des institutions intéressées. Des mesures ont également été prises pour que la Commission économique pour l'Europe apporte son concours, notamment en ce qui concerne les problèmes relatifs aux pays de l'Europe méridionale.

66. Pour le projet de développement méditerranéen, la FAO a adopté pour méthode de choisir les secteurs du domaine social et économique où l'on peut attendre les meilleurs résultats de l'application des techniques de développement. Cette méthode exige que l'on concentre d'abord les efforts sur quelques zones choisies de chaque pays et que l'on utilise les ressources nouvelles que l'on aura pu y créer (revenus, possibilités d'investissement, produit de l'impôt) pour étendre le progrès à d'autres zones. Lorsque ce processus de développement aura été mis en marche, l'on pourra s'attaquer avec plus de chances de succès aux régions plus pauvres, dont les possibilités sont moindres. Pour choisir correctement les zones de chaque pays où seront lancés les plans de développement, il sera nécessaire de procéder à une étude économique et sociale d'ensemble. La décision, de toute évidence, ne peut relever que des gouvernements intéressés. Dans la plus grande partie des régions méditerranéennes, la majorité de la population se consacre à l'agriculture et en tire ses revenus. Le rapport d'ensemble de la FAO porte sur tous les aspects du développement et contient à l'intention des responsables de la planification des suggestions relatives aux objectifs de politique générale. Dans plusieurs pays, des comités nationaux se sont formés pour coopérer avec les équipes de la FAO et, dans certains cas, on a obtenu des pays qu'ils préparent leurs propres rapports selon les grandes lignes de la méthode suivie par la FAO. La plupart des rapports des pays ont été examinés avec les gouvernements intéressés, et il est probable qu'à la suite de l'expérience ainsi acquise, ils feront un nouvel examen de leurs plans initiaux. Une telle manière de procéder aura vraisemblablement d'importantes répercussions sur les programmes d'assistance technique des années à venir. M. Sen espère que ce travail ouvrira la voie à d'autres études analogues sur des régions qui présentent certaines caractéristiques physiques, économiques et sociales communes. Elle pourrait également servir de modèle aux études nationales, auxquelles la FAO prêtera tout le concours qui pourrait être nécessaire, dans les limites des ressources dont elle dispose.

67. Conformément à la politique adoptée par la FAO pour le renforcement de son organisation régionale, le Conseil de la FAO a approuvé en octobre 1958 la

création d'un Bureau régional pour l'Afrique, d'un service de liaison de la FAO avec la CEA à Addis-Abéba et, sous réserve de l'approbation de la Conférence, de deux sous-bureaux régionaux pour l'Afrique du Nord et pour l'Afrique de l'Est et du Sud-Est. Le service de liaison avec la CEA est déjà installé, ainsi qu'une division FAO/CEA de l'agriculture. Le représentant régional s'est rendu dans la plupart des pays et des territoires membres et a pris contact avec les organisations internationales, intergouvernementales et bilatérales qui mettent en œuvre en Afrique des programmes entrant dans le domaine de compétence de la FAO. Le champ à explorer est si vaste et l'insuffisance des ressources est telle que, dès le début, la FAO s'est attachée à éviter que son action ne chevauche ou ne double celle d'autres institutions travaillant dans la région.

68. Le Bureau régional pour l'Afrique, que la FAO est en train d'installer à Accra, a déjà pris l'initiative de certaines activités d'ordre technique, et un programme provisoire est en voie d'élaboration. La FAO accueillera volontiers la coopération et l'assistance que pourront fournir à son bureau régional toutes les autres organisations travaillant dans la région.

69. Lors de la vingt-sixième session du Conseil (1030^e séance), M. Sen avait lancé l'idée d'une campagne mondiale contre la faim. Après avoir fait l'objet d'un examen par un comité de neuf pays, ces propositions révisées viennent d'être approuvées par le Conseil de la FAO. Le plan garde l'idée d'une campagne à l'échelle mondiale à la fois dans ses objectifs et dans les modalités d'exécution, mais il contient en outre plusieurs éléments nouveaux d'importance. On a pensé que la notion d'une « Année » pourrait éveiller de faux espoirs et on a recommandé en conséquence un titre qui suggère une période plus étendue: « Campagne mondiale de lutte contre la faim ». On a décidé que la campagne atteindrait son point culminant en 1963, année où se tiendra le Congrès mondial de l'alimentation. Cette campagne se poursuivra par des activités complémentaires et, en 1965, on établira un nouveau bilan des résultats obtenus.

70. La campagne se déroulera sur trois plans principaux: information et éducation, programmes nationaux de recherche et programmes nationaux d'action. Toutes les activités tendront à accroître les ressources alimentaires, à réduire la malnutrition et, d'une manière générale, à élever les niveaux de vie des populations agricoles, malgré la pression démographique, l'obscurantisme social et le marasme économique qui règnent dans diverses parties du monde. On a recommandé de créer un fonds spécial pour cette campagne, alimenté par des contributions bénévoles des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des fondations et des particuliers. Le succès de cet effort dépendra en grande partie du concours et de la coopération des gouvernements et des organisations non gouvernementales à l'échelon national et international.

71. Dans de nombreux pays, la presse a déjà manifesté un grand intérêt pour cette proposition, et les réactions de plusieurs organisations bénévoles ont été très encourageantes. Si, grâce à cette campagne, l'opinion publique

pouvait prendre conscience de la gravité du problème, on obtiendrait l'aide de nombreuses autres organisations indépendantes. Les discussions qui ont lieu entre la FAO et les autres organisations de la famille des Nations Unies concernant la préparation des documents de base se déroulent de manière satisfaisante; des plans provisoires ont déjà été mis au point avec plusieurs de ces organisations. Le Comité administratif de coordination a examiné à deux reprises cette proposition et a décidé que la campagne serait conduite par la FAO,

avec la coopération d'autres institutions internationales.

72. M. Sen porte ces faits à la connaissance du Conseil afin que celui-ci puisse prendre toute nouvelle mesure qu'il jugera utile pour assurer la coopération la plus complète entre toutes les organisations des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales.

La séance est levée à 12 h. 55